

ARRETE MINISTERIEL DU 25 JANVIER 2018 PORTANT NOMINATION DES PRESIDENTS ET DES PRESIDENTS SUPPLEANTS DE LA CHAMBRE DE RECOURS DU PERSONNEL OPERATIONNEL DES ZONES DE SECOURS. (vig. 5 mars 2018) (M.B. 05.03.2018)

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile, l'article 106, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, les articles 172, 1^o et 173 ;

Vu les accords du Ministre de la Justice, donné le 28 octobre 2016 et le 30 octobre 2017,

Arrête :

Article 1^{er}. [A.M. du 8 avril 2022, art. 1^{er} (vig. 4 juin 2022) (M.B. 25.05.2022) - Monsieur Frans Van de Merckt, vice-président honoraire du tribunal de première instance d'Anvers, est nommé président de la section d'expression néerlandaise de la chambre de recours du personnel opérationnel des zones de secours.]

[Art.1/1. Remplacé par A.M. du 30 mars 2023, art. unique. (vig. 15 septembre 2023) (M.B. 05.09.2023) - Monsieur Antoon Boyen, magistrat suppléant à la cour d'appel de Gand et premier président honoraire de la cour d'appel de Gand, est nommé président suppléant de la section d'expression néerlandaise de la chambre de recours du personnel opérationnel des zones de secours.]

Art. 2. M. Luc Riguelle, vice-président honoraire du tribunal de première instance du Luxembourg est nommé président de la section d'expression française de la chambre de recours du personnel opérationnel des zones de secours.

Art. 3. Mme Cécile Lefebve, premier président émérite de la cour d'appel de Mons, est nommée président suppléant de la section d'expression française de la chambre de recours du personnel opérationnel des zones de secours.

Art. 4. Cet arrêté entre en vigueur le jour de sa publication dans le *Moniteur belge*.